



## Changement de statut & obligation de signer un cdi

Par **Doodous**, le **16/02/2009** à **13:31**

Bonjour,rnrnJ'étais étudiant (BAC +5) en 2008-2009 et depuis Septembre 2008 je travaille dans une boîte à Colombes. J'ai déposé ma demande de changement de statut en Octobre et la DDTEFP (91) a donné un avis favorable en Novembre. Depuis Septembre, je suis en CDD et la boîte refuse de me faire passer en CDI tant que je n'ai pas passé la visite médicale. Mon CDD a donc été prolongé jusqu'en Juin 2009 en attendant.rnrnSauf que depuis, le RDV pour la visite médicale n'a toujours pas été fixé par l'ANAEM (92). DONC c'est galère pour la recherche de logement, etc...rnrnQuestion: Est ce que je peux contraindre juridiquement ma boîte à me faire signer un CDI maintenant même si je n'ai toujours pas passé la visite médicale? (Cela me faciliterait la vie au quotidien...)

Par **citoyenalpha**, le **17/02/2009** à **09:26**

Bonjourrnrn[citation] Est ce que je peux contraindre juridiquement ma boîte à me faire signer un CDI maintenant même si je n'ai toujours pas passé la visite médicale? [/citation]rnrnNon vous ne pouvez l'y contraindre. rnrnrnEn conclusion un peu de patience et ne tentez pas de forcer votre employeur car il risque de vous refuser la conclusion d'un CDI par la suite. rnrnUne fois votre carte temporaire mention "salarié" vous pourrez contracter un CDI auprès de n'importe quel employeur. rnrnRestant à votre disposition.

Par **Doodous**, le **05/03/2009** à **14:54**

Bonjour et merci pour votre réponse.  
Le délai de 3 mois prescrit pour le traitement des dossiers par l'ANAEM étant épuisé, j'aimerais savoir si je peux attaquer l'ANAEM et dans quelle mesure une telle procédure, si elle est entamée, peut accélérer la procédure.  
Cordialement.